

PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE | KLESIA MUT'

À partir de
7,56 €
par mois*

**KLESIA
PRÉVOYANCE
DÉCÈS**

**Et si l'AVENIR DE VOS PROCHES
se préparait maintenant ?**

KLĒSIA
Mut'

* Tarif applicable pour à compter du 1^{er} janvier 2021 pour un adhérent âgé de 50 ans ayant choisi un capital de 2 000 €.

Une offre **COMPLÈTE** et adaptée à votre situation pour mettre à l'abri vos proches **en cas de décès**

LORS DU PASSAGE À LA RETRAITE, vous perdez les garanties prévoyance vous permettant de couvrir vos proches en cas de disparition.
Avec KLESIA Prévoyance décès, vous protégez ceux que vous aimez et vous leur assurez un avenir plus serein.

À chaque besoin, SA SOLUTION

Je souhaite uniquement prévoir le **FINANCEMENT DE MES OBSÈQUES**



Je souhaite couvrir mes frais d'obsèques et permettre à mes proches de **FAIRE FACE À L'URGENCE DE CERTAINS FRAIS** (factures, loyers, déplacement de la famille...)



Je souhaite **MAINTENIR LE NIVEAU DE VIE DE MA FAMILLE** et sécuriser certains projets comme les études de mon/mes enfant(s)



Je souhaite assurer l'avenir de mes proches et **ORGANISER LA TRANSMISSION DE MON PATRIMOINE**



Des services d'assistance **INCLUS**

Nous accompagnons vos proches dans les formalités administratives et les aidons à résoudre les questions organisationnelles avec notamment¹ :

- Le **déplacement d'un membre de la famille** sur le lieu du décès (prise en charge d'un billet de train ou avion aller-retour et hébergement jusqu'à 2 nuits à l'hôtel),
- Un service d'**informations juridiques illimité** avec un juriste (fiscalité, succession, vente de biens immobiliers...),
- Une **aide à domicile** incluant le ménage, l'entretien du linge, la cuisine ou encore la garde d'un animal de compagnie.

¹. Liste non exhaustive. Prestations indiquées à titre d'exemple. Pour en connaître le détail, consultez la notice d'information.

**2 mois
offerts²**

L'ESSENTIEL du contrat

- Souscription de 50 à 75 ans sans questionnaire médical,
- 9 capitaux au choix :
 - de 2 000 € à 10 000 € par palier de 2 000 €,
 - de 10 000 € à 30 000 € par tranche de 5 000 €,
- Totalité du capital choisi débloqué sous 5 jours quelle que soit la durée de cotisation³,
- Libre utilisation du capital garanti dont la possibilité de désigner un organisme de pompe funèbre,
- Cotisation viagère et fixe définie à l'adhésion,
- - 10 % sur la cotisation du conjoint pour toute adhésion en couple.

OPTION Rapatriement de corps jusqu'en terre d'origine

Vous vivez en métropole et souhaitez être inhumé sur votre terre d'origine⁴ ?
Nous vous proposons une offre rapatriement incluant :

- L'accompagnement dans les démarches administratives,
- La préparation du corps selon les rites de la terre d'origine et son transport jusqu'au lieu d'inhumation,
- La prise en charge de deux billets d'avion allers-retours pour vos proches.

2. Les 2 mois offerts correspondent aux 2 premiers mois de cotisation à l'offre KLESIA Prévoyance décès. L'offre n'est valable que pour le premier contrat.

3. Hors décès non accidentel pendant les 6 premiers mois de l'adhésion. Pendant ce délai une somme égale à la valeur de rachat est versée au(x) bénéficiaire(s)

4. Terre d'origine :

- Péninsule ibérique : Espagne (dont îles espagnoles), Portugal
- Outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion
- Afrique du nord : Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie
- Afrique Subsaharienne : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, république démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo
- Turquie

**Evaluez vos besoins et le montant du capital
à souscrire avec l'un de nos conseillers**

09 72 72 37 30 (Appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9h-18h)

ou rendez-vous sur notre site internet klesia.fr



À CHAQUE
ÉTAPE DE VIE
UN BESOIN



À CHAQUE
BESOIN
UNE SOLUTION

Santé – Prévoyance – Retraite

KLESIA est à vos côtés à chaque étape de votre vie. Découvrez nos solutions Santé : des garanties et des services pour vous protéger vous et vos proches. Plus d'informations sur klesia.fr/particulier

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

KLESIA Prévoyance Décès est un contrat collectif d'assurance vie à adhésion facultative souscrits par l'Association de Prévoyance du Groupe KLESIA, auprès de KLESIA Mut'.

KLESIA Mut' - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le numéro SIREN 529 168 007, située 4, rue Georges Picquart - 75017 Paris - Soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Association de Prévoyance du Groupe KLESIA dite « **APGK** » - Association de souscription régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, située 4, rue Georges Picquart 75017 Paris.

IMA ASSURANCES - société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632 - Soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.